

## Directive pour la garantie de la sécurité des denrées fourragères et alimentaires.

### Directives relatives à la sécurité

Valable à partir de 01.01.2021

---

Conformément aux exigences ISO 22001:2005, au «Guide visant à garantir la sécurité des denrées fourragères et alimentaires» ainsi qu'aux exigences légales et aux standards alimentaires internationaux reconnus.

### Apérçu / sommaire

---

<b>1</b>	<b>Champ d'application et responsabilité</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Procédure de commande</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Dispositions particulières</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Contrôle de qualité des wagons: votre contribution en tant que chargeur</b>	<b>3</b>
<b>5</b>	<b>Contrôle de la qualité des wagons: votre contribution en tant que déchargeur</b>	<b>4</b>
<b>6</b>	<b>Réclamations</b>	<b>5</b>

## 1 Champ d'application et responsabilité

---

- 1.1 La directive «Garantie de la sécurité des denrées fourragères et alimentaires» s'applique en complément des Conditions générales de vente de CFF Cargo pour les transports de marchandises en Suisse et à l'international, chacune dans leur version en vigueur. Elle régit le chargement et le déchargement des denrées fourragères et alimentaires (marchandises en vrac). La directive TP 9.12 extraite du Manuel GTP (sous-processus 9) édité par l'Association suisse du commerce de céréales et matières fourragères (VSGF) s'applique en sus de la directive «Garantie de la sécurité des denrées fourragères et alimentaires». Afin de garantir et de gérer la sécurité des transports de marchandises, CFF Cargo satisfait aux exigences légales ainsi qu'aux normes internationales ISO 22000.
- 1.2 Le client (personne qui commande des wagons, charge, décharge ou transborde des marchandises) est tenu de s'assurer que ses sous-traitants et le personnel auxiliaire respectent eux aussi la présente directive lors du transbordement des marchandises.
- 1.3 Le client doit veiller au respect de la présente directive. Il répond de ses propres erreurs et négligences ainsi que de celles de ses auxiliaires conformément aux Conditions générales de vente de CFF Cargo pour les transports de marchandises en Suisse et à l'international.
- 1.4 La directive peut être téléchargée sur le site [www.sbbcargo.com](http://www.sbbcargo.com).

## 2 Procédure de commande

---

- 2.1 Nous vous prions de commander les wagons (Tagnpps/Tgpps) par le biais des coordonnées ci-dessous, faute de quoi votre commande ne pourra pas être prise en considération:

- ➔ CIS-online [sbbcargo.com](http://sbbcargo.com), widget noir «Login eServices»
- ➔ Adresse électronique [booking@sbbcargo.com](mailto:booking@sbbcargo.com)  
(gestion des commandes de trafic par wagons complets)
- ➔ Téléphone Suisse 0800 707 100, touche 1; fax Suisse 0800 707 010
- ➔ Téléphone Europe 00800 7227 2224, touche 1; fax Europe 00800 7222 4329

Le code de commande de wagon à trois chiffres (code VWV) doit être indiqué comme suit:

Marchandise	Code de commande de wagon à quatre essieux	Code de commande de wagon à deux essieux
Céréales <sup>1)</sup>	Tagnpps: 061 et 065	-
Gluten de maïs	-	-
Semences d'oléagineux et moutures <sup>1)</sup>	Tagnpps: 062 et 076	-
Fèves de cacao	Sur demande <sup>2)</sup>	-
Sucre	Sur demande <sup>2)</sup>	-
Qualité bio de l'ensemble des marchandises	Sur demande <sup>2)</sup>	Sur demande <sup>2)</sup>
Toutes autres marchandises	Sur demande <sup>2)</sup>	Sur demande <sup>2)</sup>

1) Hors semences

2) Prière de contacter préalablement la gestion des réservations de trafic par wagons complets.

### 3 Dispositions particulières

---

#### 3.1 Transport de produits bio

Le transport de produits bio doit être préalablement convenu avec la gestion des réservations de trafic par wagons complets (tél. 0800 707 100, touche 1) en indiquant le type de marchandise, le transport de produits bio requérant la mise à disposition de wagons appropriés. L'attribution des wagons et la confirmation de la réservation s'effectuent dans des délais brefs. La confirmation fait mention du numéro de wagon. Le chargeur est tenu d'utiliser les wagons homologués pour le chargement des produits bio.

#### 3.2 Transport de produits contenant des «sous-produits d'animaux aquatiques»

Tout transport planifié de produits contenant des «sous-produits d'animaux aquatiques» doit être déclaré dès la commande des wagons vides. La farine de poisson, par exemple, est un «sous-produit d'animaux aquatiques». Même les produits ne contenant qu'une petite part de «sous-produits d'animaux aquatiques» doivent être déclarés. Les déclarations doivent être adressées par écrit à la gestion des réservations de trafic par wagons complets: [booking@sbbcargo.com](mailto:booking@sbbcargo.com). Après le transport de tout produit contenant des «sous-produits d'animaux aquatiques», un nettoyage approfondi du wagon s'impose et fera l'objet d'une facturation. La commande de wagons est attribuée et confirmée rapidement sur indication du numéro de wagon. Le chargeur est alors tenu de charger les produits contenant des «sous-produits d'animaux aquatiques» dans le wagon réservé à cet effet.

#### 3.3 Exclusion du transport de produits OGM

CFF Cargo ne transporte **pas de matières premières et d'aliments simples pour animaux génétiquement modifiés** conformément à l'ordonnance de l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) sur les listes d'aliments OGM pour animaux (RS 916.307.11). (OGM = organismes génétiquement modifiés)

#### 3.4 Transport d'autres marchandises

Le transport de marchandises non répertoriées dans le tableau du chapitre 2 doit être préalablement annoncé par écrit à la gestion des réservations de trafic par wagons complets ([booking@sbbcargo.com](mailto:booking@sbbcargo.com)). Cette règle s'applique entre autres au transport de **céréales dénaturées ou de semences**.

La demande sera soumise à un test de faisabilité dès lors que le transport requiert la mise à disposition de wagons spéciaux. L'attribution des wagons et la confirmation de la réservation s'effectuent dans des délais brefs. La confirmation fait mention du numéro de wagon. Le chargeur est tenu d'utiliser les wagons homologués pour le chargement des produits spéciaux.

### 4 Contrôle de qualité des wagons: votre contribution en tant que chargeur

---

#### 4.1 Contrôles visuels avant le chargement

- ➔ Vérifiez que le wagon est homologué pour les produits transportés. Les véhicules de transport de marchandises en vrac sont munis d'une étiquette de couleur jaune pour les transports de céréales, et verte pour les transports de semences
  - ➔ Ouvrez les silos et constatez la présence ou non de résidus. Enlevez les résidus en tapotant légèrement les parois du silo.  
Veuillez noter qu'il est interdit de pénétrer à l'intérieur du silo et de monter sur la face intérieure du couvercle ouvert.
  - ➔ Contrôlez l'état technique des parois du silo et des conteneurs.
-

- Effectuez un contrôle dans les orifices d'écoulement, les capuchons de fermeture et les parois coulissantes afin de vérifier la présence de résidus ou de saletés. Ouvrez intégralement les parois coulissantes, puis refermez-les.
- Vérifiez que l'ensemble des parois coulissantes et des capuchons de fermeture sont fermés. Refermez le cache de protection du tuyau de vidange et vérifiez qu'il est bien fermé.
- Contrôlez la propreté et le dispositif de fermeture (joints d'étanchéité) de la trappe de chargement.
- Veuillez signaler sans tarder les défauts constatés conformément au point «Réclamations».

4.2 Les différents silos des wagons de type Tagnpps doivent, pour des raisons statiques et de sécurité technique, être chargés conformément au schéma suivant:

	Max. 15,3 t/17,7 m <sup>3</sup>
	Max. 30,6 t/35,4 m <sup>3</sup>
	Max. 45,9 t/53,1 m <sup>3</sup>
	Max. 66,5 t/78,8 m <sup>3</sup>
	Max. 66,5 t/96,5 m <sup>3</sup>

#### 4.3 Contrôle après le chargement

- Veuillez fermer les trappes de chargement et enlever les résidus présents sur la plateforme ainsi qu'autour du couvercle.
- Pour limiter les risques découlant d'activités de sabotage, de vandalisme et de terrorisme, l'ensemble des couvercles et des roues à main d'ouverture des silos sont plombés par le chargeur. Veuillez contrôler les plombs.

À présent, le wagon est prêt pour la prise en charge.

## 5 Contrôle de la qualité des wagons: votre contribution en tant que déchargeur

### 5.1 Contrôles visuels avant le déchargement

- Veuillez contrôler les plombs.
- Effectuez un contrôle des orifices d'écoulement, capuchons de fermeture et parois coulissantes, vérifiez s'il y a des résidus ou des saletés et nettoyez-les le cas échéant.

### 5.2 Après le déchargement

- Assurez-vous que tout a été déchargé en effectuant un contrôle visuel.
- Enlevez les résidus en tapotant légèrement les parois du silo. Veuillez noter qu'il est interdit de pénétrer à l'intérieur du silo et de monter sur la face intérieure du couvercle ouvert. Veuillez aussitôt signaler les résidus qui ne peuvent pas être éliminés conformément au point «Réclamations».
- Effectuez un contrôle des orifices d'écoulement, capuchons de fermeture et parois coulissantes, vérifiez s'il y a des résidus ou des saletés et nettoyez-les si nécessaire.
- Veuillez vérifier que l'ensemble des parois coulissantes et des couvercles sont fermés. Refermez le cache de protection du tuyau de vidange et vérifiez qu'il est bien

- fermé.
- Veuillez contrôler l'état technique des parois du silo et des conteneurs et assurez-vous que les trappes de chargement sont fermées.
  - Veuillez signaler sans tarder les défauts constatés conformément au point «Réclamations».

À présent, le wagon est prêt pour la prise en charge.

## 6 Réclamations

---

6.1 La gestion des réservations de trafic par wagons complets reçoit toutes les réclamations portant sur la contamination ou l'encrassement de la marchandise transportée, ou sur d'autres défauts liés au transport des marchandises (0800 707 100, touche 1; [booking@sbbcargo.com](mailto:booking@sbbcargo.com)). Veuillez également signaler à ce service tout encrassement exceptionnel des wagons, les défauts techniques ou autres réclamations. Pour traiter rapidement votre dossier, nous avons besoin des informations suivantes:

1. destinataire/expéditeur (nom de la société, numéro de téléphone, personne de contact);
2. date d'arrivée;
3. numéro de wagon;
4. description de la réclamation;
5. étendue des dégâts (estimation) en cas de réclamation sur la marchandise.